

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31073**

Intitulé

TP : Titre professionnel Inspecteur qualité aéronautique et spatiale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200r Contrôle qualité de produits et procédés industriels, 253s Mécanique aéronautique et spatiale (production)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'activité de l'inspecteur qualité aéronautique et spatiale a pour but de contrôler le respect des règles, des normes européennes et internationales constructeurs, dans la réalisation de pièces, sous-ensembles et ensembles aéronautiques, conformément aux données constructeurs, au dossier de fabrication, et de garantir un niveau de résultat défini dans un cahier des charges.

Il appartient à l'inspecteur qualité aéronautique et spatiale de connaître les règles qui s'appliquent à sa fonction et au secteur dont il est responsable ; c'est également de sa responsabilité de les faire connaître et comprendre aux opérateurs et de s'assurer qu'elles sont correctement appliquées.

Dans le cadre de son travail et à partir d'outils spécifiques et de métrologie dont il a la maîtrise, l'inspecteur qualité aéronautique et spatiale doit garantir et attester la conformité du produit fini avant la livraison au client, qu'il soit interne ou externe à l'entreprise.

Pour ce faire, il exploite les référentiels établis selon des procédures écrites en conformité avec la réglementation européenne et/ou internationale aéronautique et spatiale et les dossiers techniques de l'entreprise pour contrôler des pièces, équipements et/ou ensembles dont il a la charge.

Lorsqu'une anomalie ou une non-conformité est constatée, il le signale par un repérage apposé sur la pièce ou la zone concernée, analyse le défaut ou la défaillance potentielle et décide d'isoler la pièce ou la zone pour traiter l'anomalie ou la non-conformité conformément aux procédures en vigueur dans l'entreprise.

A l'aide d'outils informatiques appropriés, il rédige les documents de contrôle et de conformité, renseigne une base de données pour permettre aux divers services de suivre les anomalies et non conformités qu'il a relevées et les litiges qu'il a traités. Sur le plan qualitatif, il propose des solutions visant à améliorer la qualité, les modes opératoires, la productivité et les organisations de travail. Il peut être conseiller technique des opérateurs (ou agents de production).

Il travaille dans des entreprises dont l'organisation est fondée sur une répartition des tâches et des responsabilités reposant sur le groupe de production et le service qualité.

Pour des raisons d'efficacité, chaque poste de travail est organisé par spécialités dans un domaine précis, en particulier lorsqu'il s'agit d'un domaine technique. Ces spécialisations permettent de concentrer l'attention, de tirer un meilleur parti des compétences, d'éviter la déperdition d'énergie et de garantir une production avionable.

L'inspecteur qualité travaille dans un contexte qui nécessite rigueur et objectivité.

Il s'assure que ses collaborateurs travaillent dans le cadre défini par le référentiel (ex : norme iso et constructeur).

Il utilise des logiciels de type tableur ou base de données pour y réaliser la traçabilité et le suivi des travaux d'inspections.

L'inspecteur qualité aéronautique et spatiale exerce ses compétences dans des entreprises de construction des aéronefs ou chez leurs sous-traitants dans les domaines des matériaux métalliques, composites et du câblage.

Il travaille souvent en position debout ou sur des docks en cas d'intervention sur le montage d'un tronçon d'aéronef.

Il peut travailler en horaires de jour ou en équipe postée.

1. Assurer les contrôles et la traçabilité lors des inspections en construction aéronautique et spatiale.

Contrôler un sous-ensemble / ensemble aéronautique ou spatial.

Attester la conformité d'un sous-ensemble / ensemble aéronautique et spatial.

Assurer la traçabilité et le suivi qualité dans l'outil de gestion.

2. Analyser les non-conformités et communiquer autour de la démarche qualité en aéronautique et spatiale

Analyser un aléa de fabrication, montage, réparation et/ou modification.

Vérifier la remise en conformité et standardiser les processus dans le cadre de la démarche de qualité préventive.

S'assurer de la compréhension de la démarche qualité par les opérateurs.

Echanger avec différents interlocuteurs internes et externes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises de fabrication de pièces, d'éléments et de sous-ensembles aéronautiques et spatiaux.

Les entreprises d'assemblage, de construction ou de modification des aéronefs, comme celles chargées de la déconstruction afin de permettre le reconditionnement et le recyclage de certains éléments avionables.

Inspecteur qualité des postes neutres.
 Technicien qualité production.
 Contrôleur qualité aéronautique et spatiale.
 Contrôleur de fabrication.
 Contrôleur produit fini.
 Contrôleur réception.
 Contrôleur vérificateur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1506 : Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux

Réglementation d'activités :

- L'employeur est responsable des habilitations / certifications requises selon les activités concernées, notamment :
- habilitation électrique ;
 - certification Torquage (couple de serrage) ;
 - certification Oxygène (cabine PSU) ;
 - certification métallisation ;
 - CACES spécifique aux élévateurs (travaux en hauteur) ;
 - certification pressurisation avion.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31073 - Assurer les contrôles et la traçabilité lors des inspections en construction aéronautique et spatiale.	Contrôler un sous-ensemble / ensemble aéronautique ou spatial. Attester la conformité d'un sous-ensemble / ensemble aéronautique et spatial. Assurer la traçabilité et le suivi qualité dans l'outil de gestion.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31073 - Analyser les non-conformités et communiquer autour de la démarche qualité en aéronautique et spatiale	Analyser un aléa de fabrication, montage, réparation et/ou modification. Vérifier la remise en conformité et standardiser les processus dans le cadre de la démarche de qualité préventive. S'assurer de la compréhension de la démarche qualité par les opérateurs. Echanger avec différents interlocuteurs internes et externes.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)

En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20/07/2018 portant création du TP d'inspecteur qualité aéronautique et spatiale paru au JO du 28/07/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.travail-emploi.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le ministère chargé de l'emploi

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Arrêté du 20/07/2018 portant création du TP d'inspecteur qualité aéronautique et spatiale paru au JO du 28/07/2018